

## Volet B

## Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte

Réservé au Moniteur belge

\*19313462\*



Déposé 02-04-2019

Greffe

 $N^{\circ}$  d'entreprise : 0723974445

Dénomination

(en entier): Chemical Violations Documentation Center of Syria

(en abrégé): CVDCS

Forme juridique : Association sans but lucratif

Siège: Chaussée de La Hulpe 515

1170 Watermael-Boitsfort

Belgique

Objet de l'acte : Constitution

Les fondateurs :

- Hassan Al Daher, domicilié rue du nom de Jésus 7 1000 Bruxelles ;

- Dr Samir Bakri, domicilié rue du Moulin 105 4000 Liège ;

- Bernadette van Zuylen, domiciliée chaussée de la Hulpe 515 1170 Bruxelles.

Déclarent constituer entre eux une Association Sans But Lucratif, conformément à la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, en fixant les statuts comme suit :

TITRE I – DÉNOMINATION, SIÈGE, BUT ET DURÉE

Article 1 - Dénomination

L'association prend pour dénomination : "Chemical Violations Documentation Center of Syria", en abrégé "CVDCS".

Article 2 - Siège social

Son siège social est établi dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, à l'adresse suivante : chaussée de la Hulpe 515, 1170 Bruxelles.

Article 3 - But

L'association a pour but :

L'association documente les crimes commis avec des armes chimiques en Syrie, et soumet ses travaux aux institutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, et les organisations internationales engagées à veiller à ce que la justice prévue par les lois internationales pour les victimes d'armes chimiques soient appliquées et respectées, et à ce que les coupables soient traduits en justice, à la fois nationale et internationale.

A cette fin, elle peut notament organiser des évènements et publier, sous forme électronique ou imprimée.

Ses ressources comprennent les cotisations de ses membres, ainsi que les subsides, dons, legs ou plus généralement toute ressource qu'elle puisse légalement solliciter.

À la suite de l'adoption de ces statuts, l'Assemblée générale a élu en ce jour en qualité d'administrateurs :

- Hassan Al Daher, né à Damas, le 17 juin 1965 et domicilié à rue du nom de Jésus 7 1000 Bruxelles ;
- Dr Samir Bakri, né à Ayn al Fijah, le 8 mars 1972 et domicilié à rue du Moulin 105 4000 Liège
- Bernadette van Zuylen, née à Schaerbeek, le 26 octobre 1952 et domiciliée chaussée de la Hulpe 515, 1170 Bruxelles

Qui acceptent ce mandat.

Les membres adhérents sont :

- Mr Ayman Alyassouf, né à Idlib, le 01 01 1080

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers.

١л	$\sim$	$\Box$	2.	2

Volet B - suite

Réservé au Moniteur belge

belo	ge
₹	5

- Mr Anas Alsayed Al Doghaim, né à Idlib, le 25 08 1975 - Mr Ayman Al Sayed Doghaim, né à Alep, le 26 05 1973

Mr Ayman Al Sayed Dghaim est nommé directeur pour trois ans.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/04/2019 - Annexes du Moniteur belge

<u>Au recto</u>: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers.